

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON ST-TROPEZ

DOCUMENT AFFICHE DU 21/10/2025 AU 05/11/25 .

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 08
Pour	: 08
Contre	: 0
Abstention	: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 14 octobre à huit heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 30 septembre 2025, sous la présidence du M. Christian Gallo.

Etaient présents : René Isnard, Joël Christophe, Michel Costanzo, Daniel Robert, Jérôme Samuel, Christian Troja, Nicolas Richier,

Était absent et excusé : Rémi Lieutier,

Etaient absents : Bernard Nal, Jean Noel Nal, Christian Garcin

Assistaient sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : Joël Christophe,

Objet : Remboursement des frais engagés par le Directeur.

Le Président indique qu'il y a lieu de rembourser les frais engagés par le Directeur dans le cadre de ses missions

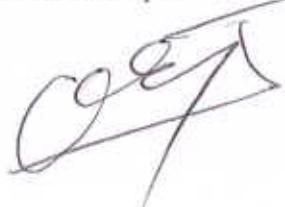
Date	Motif	Montant	Objet
28/05/2025	Le Senzo Ristorante Manosque	72,90 €	Repas avec Président et A Garnier au retour du TA Marseille
28/08/2025	L'Oppidum Sisteron	166,50 €	Repas avec Président, D Poincellet et le Directeur
TOTAL		239,94 €	

Où il est exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical à l'unanimité des membres présents :

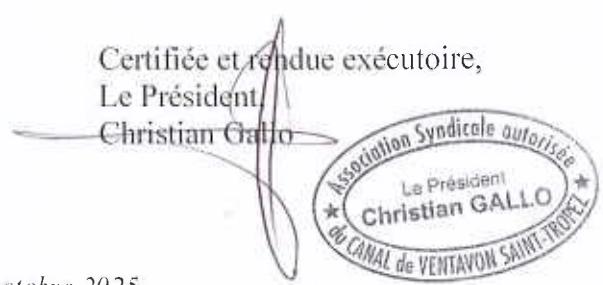
- Autorise le remboursement des frais engagés par le Directeur pour la somme de deux cent trente-neuf euros et quatre-vingt-quatorze centimes.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Joël Christophe



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président
Christian Gallo



Commission Syndicale du 14 octobre 2025